

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Du 28 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

Procuration : 2

Date de convocation : 25 avril 2022

Date d'affichage : 10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de M. Michel POIRIER, Maire.

Sont Présents Mesdames et Messieurs :

Romain BAILLY, Laurence CHEVALIER, Lionel DUVAL, Annie GARCIA, Fabien GIBOURET, Françoise MALLERET, Véronique MILLER,

Absents excusés :

Mélanie CROISY, Blandine DECAENS, Patricia DETABLE, Emilie DOURNEAU

Absents :

Jean-Baptiste ARNOULT, Serge GAUCHOT, Christopher WEISSBERG

Procurations :

Mélanie CROISY à Romain BAILLY, Patricia DETABLE à Fabien GIBOURET

Secrétaire de séance : Romain BAILLY

AFFAIRE N°1

ADMINISTRATON : RESULTAT OFFRE PONT DE L'ANGUILLERIE

Suite à l'appel d'offre lancé pour la reconstruction du pont de l'anguillerie, deux entreprises ont répondu :

- SAS THIVENT
- SAS NGE GENIE CIVIL

M FOUCHARD de l'entreprise Atelier 2F mandaté par la commune à procéder à l'examen des offres.

Les offres sont notées sur 3 Critères :

- Prix des prestations
- Qualité technique
- Délai de réalisation des travaux

Les notes sont les suivantes :

- SAS THIVENT
 - Prix des prestations : 10/10 (379 201.20 HT)
 - Qualité technique : 8/10
 - Délai de réalisation des travaux : 8/10

La note finale pondéré est de 9/10

- SAS NGE GENIE CIVIL
 - Prix des prestations : 8.48/10 (447 000.00 HT)
 - Qualité technique : 8/10
 - Délai de réalisation des travaux : 7/10

La note finale pondéré est de 8.09/10

Au vu du résultat, Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise SAS THIVENT pour la reconstruction du pont de l'anguillerie.

Vote : Le Conseil Municipal, à l'unanimité

CHOISIT l'entreprise SAS THIVENT pour la reconstruction du pont de l'anguillerie.

AUTORISE Le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

AFFAIRE N°2

FINANCES : AVENANT REMUNERATION MAITRE D'ŒUVRE

Arrivé d'Emilie DOURNEAU à 19h12.

Présent : 9 Absent : 6 Procurations : 2

Le maître d'œuvre Atelier 2F représenté par M FOUCHARD a eu un premier contrat basé sur les chiffres de l'ancienne estimation soit 250 000 € HT.

Il est rémunéré sur la base 6 % du montant HT donc avait un prix de prestation à hauteur de 15 000 €.

La construction du pont étant plus élevé, sa rémunération correspondra à 396 000 € x 6 % soit 23 760€ (28 512 € TTC)

Nous devons donc passer un avenant pour la différence qui est de 8 760 €.

Vote : Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la modification des honoraires de maîtrise d'œuvre en réalisant un avenant d'un montant 8 760 €

AUTORISE Le Maire à signer tous les documents s'y afférent

AFFAIRE N°3

FINANCES : AMENDES DE POLICE PONT DE L'ANGUILLERIE

Les ouvrages d'arts peuvent être subventionnés à hauteur de 100 % des travaux.

Le financement du pont de l'anguillerie est actuellement assuré par la première demande de DSIL en 2020 et l'agence l'eau Loire Bretagne

Nous sommes en attente de la DETR ou DSIL complémentaire et nous rentrons dans le cadre du subventionnement pour les amendes de police de 2022.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

	Montant HT	%
DEPENSES		
Démolition et construction du pont dans le respect de la continuité écologique du Nohain	560 197,81 €	100
TOTAL DEPENSES	560 197,81 €	100
RESSOURCES		
DSIL 2020 (notification)	128 548,00 €	22,95
Agence de l'eau Loire Bretagne (notification)	148 232,70 €	26,46
DSIL ou DETR complémentaire (en attente)	207 553,29 €	37,05
Amendes de police	40 000,00 €	7,14
Autofinancement	35 863,82 €	6,40
TOTAL RESSOURCES	560 197,81 €	100

Vote : Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le plan de financement proposé

DEMANDE une subvention pour les amendes de police à hauteur de 40 000 €.

La séance est levée à 19h21